



Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 28 janvier 1981 - Déclaration par le Mexique.

Déclaration consignée dans une lettre de l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, datée du 1^{er} octobre 2018, enregistrée au Secrétariat général le 18 octobre 2018 - Or. angl.

L'autorité publique mexicaine responsable du respect du droit d'accès à l'information publique ainsi que du droit à la protection des données personnelles (en vertu de l'article 2.d de la convention) est :

Autorité : *National Institute for Transparency, Access to Information and Personal Data Protection INAI - Mexico (Instituto Nacional de Transparencia, Acceso a la Información y Protección de Datos Personales)*

Adresse : Insurgentes Sur 3211
Col. Insurgentes Cuicuilco
Del. Coyoacán, C.P. 064530
Mexico City, Mexico

Tél : +52 (55) 5004-2400 ext. 2427 / 2244

E-mail : internacional@inai.org.mx

